

**Annexe 2 : Communes comprenant 2 500 habitants et plus dont les documents de propagande doivent être déposés auprès de la société Koba sise 19 rue Nicolas Leblanc à MÉRIGNAC (33700) :**

AUCAMVILLE  
AUSSONNE  
BALMA  
BRAX  
BUZET-SUR-TARN  
DRÉMIL-LAFAGE  
LÉGUEVIN  
PIBRAC  
PINSAGUEL  
QUINT-FONSEGRIVES  
LA SALVETAT-SAINT-GILLES  
SEILH  
TOULOUSE  
L'UNION